

## ANNEXE A3

# Progrès des réformes structurelles

*Dans la présente annexe sont passées en revue les mesures prises suite aux recommandations formulées dans les Études précédentes. Elle couvre les domaines d'action suivants : soutenir le processus de convergence de la Corée vers les pays à revenu élevé, promouvoir la cohésion sociale et parvenir à une croissance verte et sobre en carbone. Chaque recommandation est suivie d'une note consacrée aux éventuelles mesures prises depuis l'Étude d'avril 2012. Les recommandations qui apparaissent pour la première fois dans la présente Étude sont présentées dans le chapitre correspondant.*

Dans cette annexe sont présentées pour chaque thème :

- Les recommandations de l'Étude 2012.
- ❖ **Les mesures prises.**

## Bilan des réformes structurelles : soutenir le processus de convergence de la Corée vers les pays aux revenus les plus élevés

### **Renforcer le taux d'activité, notamment celui des femmes, des travailleurs âgés et des jeunes**

- Encourager un meilleur équilibre entre travail et vie privée, notamment en favorisant une plus grande flexibilité de l'organisation du temps de travail et une réduction de la durée du travail, en allongeant les congés de maternité et de paternité et en incitant les parents à les utiliser au moyen d'une hausse de l'allocation de congé parental et en réservant une partie du congé exclusivement au père.
  - ❖ **Le gouvernement a rendu le congé maternité plus souple et a permis aux parents de prendre un congé supplémentaire ou de travailler à temps partiel une fois le congé maternité écoulé.**
- Développer l'offre de services de garde abordables et de qualité.
  - ❖ **En mars 2013, le gouvernement a instauré une allocation universelle pour la garde des enfants, à laquelle peuvent prétendre tous les parents ayant des enfants de 5 ans et moins, indépendamment de leur situation financière. Il poursuit l'augmentation du nombre de centres de garde publics.**
- Réduire le dualisme du marché du travail afin d'améliorer les possibilités d'emploi offertes aux femmes et aux jeunes.
  - ❖ **En 2013, le gouvernement a annoncé un plan d'action visant à ce que 26 % environ des travailleurs en contrat à durée déterminée dans le secteur aient le statut de travailleurs réguliers d'ici à 2015.**
- Encourager le recours à des systèmes flexibles d'emploi et de rémunération afin d'inciter les travailleurs plus âgés à poursuivre leur activité, tout en développant et en modernisant la formation tout au long de la vie afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi.
  - ❖ **Les grandes entreprises sont désormais tenues de proposer des programmes de formation aux travailleurs proches de la retraite.**
- Établir un âge minimum de départ à la retraite puis le relever progressivement en vue de supprimer, à terme, le départ obligatoire à la retraite.
  - ❖ **Une loi adoptée en 2013 relève l'âge minimum de départ à la retraite à 60 ans dans les grandes entreprises à compter de 2017.**
- Faciliter l'accès aux programmes d'aide à l'emploi afin d'encourager les jeunes à travailler.
  - ❖ **Le nombre de dossiers d'orientation professionnelle, de recherche d'emploi, de recrutement et de placement traités par les centres d'emploi des jeunes est passé de 145 000 en 2011 à 364 000 en 2013. Les offres d'emploi dans les principales PME sont collectées par l'administration centrale et les administrations locales et diffusées sur l'Internet depuis octobre 2012.**

### **Améliorer le système éducatif pour stimuler la productivité**

- Augmenter la proportion d'enfants inscrits en maternelle en étendant les subventions relatives aux droits d'inscription, en particulier pour les enfants de familles modestes, et renforcer les capacités des maternelles publiques par leur rattachement aux écoles primaires.
  - ❖ **L'allocation universelle entrée en vigueur en mars 2013 pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) couvre les enfants inscrits en maternelle. En avril 2013, 74.2 % des écoles primaires comprenaient une section maternelle.**
- Améliorer la qualité des centres de garde privés en renforçant la procédure d'agrément, en la rendant obligatoire et en assouplissant les plafonds imposés sur les droits d'inscription dans les services de garde privés, qui influent sur la qualité.
  - ❖ **Une loi imposant la communication d'informations plus détaillées sur les centres de garde a été adoptée en 2013.**
- Améliorer le niveau des éducateurs en relevant les qualifications requises dans le secteur de l'EAJE.
  - ❖ **Le gouvernement a instauré une formation sur mesure en fonction de l'âge en vue de renforcer la spécialisation des éducateurs.**
- Fusionner progressivement les centres de garde et les maternelles afin d'améliorer la qualité tout en réalisant des économies.
  - ❖ **Le programme harmonisé pour les maternelles et les centres de garde a été étendu aux 3-4 ans en 2013.**
- Accroître l'autonomie des établissements scolaires et renforcer la coopération entre les pouvoirs publics locaux et les autorités locales chargées de l'éducation, avec pour objectif final de les regrouper.
  - ❖ **La coopération a été renforcée récemment grâce un plus grand nombre d'échanges de personnel, l'élargissement du rôle des conseils locaux dans l'administration de l'éducation et des programmes communs de formation.**
- Élargir le libre choix de l'établissement afin d'encourager les écoles à rechercher l'excellence, tout en continuant à diversifier les types d'établissements secondaires du deuxième cycle pour favoriser la concurrence et la qualité.
  - ❖ **En octobre 2013, les autorités ont annoncé un plan visant à renforcer les établissements secondaires du deuxième cycle en leur accordant davantage d'autonomie dans la fixation des programmes de cours et en leur donnant ainsi une plus grande marge de manœuvre pour se spécialiser dans certains domaines.**
- Développer l'enseignement professionnel en augmentant le nombre d'écoles Meister et en renforçant le rôle des établissements postsecondaires, notamment en élaborant des normes de compétences permettant de faire le lien entre l'école et le monde du travail.
  - ❖ **Les autorités apportent tout leur soutien à l'élaboration de normes de compétences reflétant la demande des différents secteurs à l'égard de certaines compétences.**
- Promouvoir l'internationalisation du secteur universitaire en facilitant l'admission des étudiants et établissements étrangers en Corée, en vue de renforcer la concurrence.
  - ❖ **En octobre 2012, le gouvernement a annoncé le projet Étude Corée 2020, qui vise à attirer 200 000 étudiants étrangers en Corée d'ici à 2020.**

- Utiliser les classements, qui désignent les 15 % d'établissements les plus médiocres, pour améliorer la gestion et favoriser la restructuration ; poursuivre la constitution en sociétés des universités nationales pour encourager leur autonomie.
  - ❖ **En 2013 et 2014, le gouvernement a désigné 43 et 35 universités privées et publiques, respectivement, pour bénéficier de dotations de l'État afin de promouvoir les réformes nécessaires.**
- Accroître l'efficacité du système d'agrément renforcé, tout en assouplissant la réglementation afin d'encourager l'innovation et la diversité.
  - ❖ **Bien que l'agrément ne soit pas obligatoire, les universités sont de plus en plus nombreuses à participer puisque les résultats seront rendus publics et pris en compte dans les programmes de financement public à compter de 2014.**
- Renforcer le rôle des universités dans l'innovation en resserrant les liens entre les instituts de recherche publics, privés et universitaires, notamment en encourageant la mobilité des chercheurs.
  - ❖ **Les pouvoirs publics encouragent les universités à intégrer dans leur corps professoral des professionnels du secteur privé et à détacher des professeurs dans des centres de recherche industriels.**

#### **Améliorer la productivité dans le secteur des services**

- Poursuivre la réduction des barrières à l'entrée, notamment dans les industries de réseau, par une réforme de la réglementation, et améliorer la politique de la concurrence en renforçant l'effet dissuasif des surtaxes et des sanctions pénales.
  - ❖ **Dans le secteur médical, les sociétés ont été autorisées à créer des filiales et les restrictions appliquées à la participation indirecte de sociétés étrangères dans le capital des opérateurs de télécommunications (à l'exception des opérateurs de télécommunications fixes et mobiles dominants en Corée) ont été levées.**
  - ❖ **Le gouvernement a mis en place le « critère de l'évaluation détaillée » pour apprécier les violations de la loi sur la concurrence.**
- Renforcer la concurrence internationale dans les services par un apport plus important d'investissements étrangers directs, en levant les restrictions sur la participation au capital et en améliorant le climat des affaires.
  - ❖ **Le gouvernement a assoupli les restrictions sur les participations et l'investissement étrangers, notamment en levant celles qui concernaient le secteur des télécommunications et en permettant aux établissements d'enseignement étrangers de créer des établissements sous forme d'entreprises conjointes avec des partenaires coréens.**
- Réduire les aides publiques aux PME, y compris les subventions, les aides financières, les garanties de crédit et les incitations fiscales, afin de rendre les petites entreprises moins dépendantes des aides publiques.
  - ❖ **Le système de gestion global de l'aide aux PME a été lancé en 2014 afin de déterminer quelles entreprises bénéficient de plusieurs aides de l'État, données qui seront utilisées pour décider s'il convient de réduire les aides publiques aux PME.**

- Pour établir des règles du jeu équitables, procéder dans un premier temps à un recensement exhaustif des différentes formes d'aide explicite et implicite au secteur manufacturier.
  - ❖ **Le système de gestion global de l'aide aux PME fournira également des informations sur l'aide apportée aux entreprises du secteur manufacturier.**

## Bilan des réformes structurelles : promouvoir la cohésion sociale

### **Augmenter de manière ciblée les dépenses sociales pour lutter contre les inégalités et la pauvreté**

- Assouplir les conditions d'admissibilité au Programme de garantie du minimum de subsistance et garantir son financement, tout en renforçant les incitations au travail pour les bénéficiaires.
  - ❖ **En 2013, le gouvernement a assoupli le critère de patrimoine pour l'aide aux familles et il a réduit le taux de conversion dans le domaine du logement. En 2014, l'accès aux prestations transitoires, comme l'aide temporaire pour les frais médicaux ou l'éducation, sera étendu pour les personnes qui ne pourront plus prétendre au Programme de garantie du minimum de subsistance.**
- Étendre le crédit d'impôt au titre des revenus d'activité en assouplissant les critères d'accès et en s'efforçant d'y inclure, à long terme, les travailleurs indépendants.
  - ❖ **Le crédit d'impôt au titre des revenus d'activité a été étendu en 2014 pour couvrir les célibataires et un plus grand nombre de travailleurs indépendants.**
- Cibler le programme de minimum vieillesse sur les personnes âgées ayant un faible revenu et augmenter le montant de la pension, tout en encourageant l'épargne retraite privée au moyen d'une mise en œuvre accélérée des plans de retraite d'entreprise.
  - ❖ **Le minimum vieillesse sera multiplié par deux pour atteindre 200 000 KRW, tout en maintenant sa couverture étendue.**
  - ❖ **En 2013, les nouvelles entreprises ont été autorisées à mettre en place des plans de retraite d'entreprise sans accord préalable avec les salariés.**
- Veiller à ce que le système national d'assurance-maladie remplisse sa mission de couverture universelle et abaisser encore le plafond du ticket modérateur afin de fournir des soins appropriés aux ménages à bas revenus et aux personnes souffrant de problèmes de santé chroniques.
  - ❖ **Le plafond du ticket modérateur pour les ménages modestes a été abaissé en janvier 2014. En juillet 2013, le gouvernement a décidé que le système national d'assurance-maladie paierait pour tous les traitements associés aux cancers, aux maladies cardiaques et cérébrovasculaires et aux maladies rares jusqu'en 2016.**
- Développer progressivement les services de prise en charge de la dépendance en privilégiant les soins à domicile pour contenir la hausse des coûts, tout en améliorant leur qualité.
  - ❖ **Les critères d'accès aux soins de longue durée ont été assouplis en 2012-13, ce qui s'est traduit par 50 000 patients bénéficiaires supplémentaires.**

### **Réduire le dualisme du marché du travail grâce aux réformes**

- Diminuer, en pratique, le degré de protection de l'emploi des travailleurs réguliers afin que les entreprises puissent bénéficier de la flexibilité dont elles ont besoin sans avoir autant recours aux travailleurs non réguliers.
  - ❖ **Le Plan triennal pour l'innovation économique vise à améliorer les conditions et les procédures de licenciement afin de réduire les différences en matière de protection de l'emploi entre les travailleurs réguliers et les travailleurs non réguliers.**
- Étendre la couverture des travailleurs non réguliers par les régimes d'assurance sociale d'entreprise, notamment en veillant à ce que la participation à ces régimes soit respectée, afin d'améliorer leur bien-être et de réduire les avantages dont bénéficient les travailleurs non réguliers en termes de coûts.
  - ❖ **Depuis 2012, le gouvernement fournit un soutien financier aux travailleurs à bas salaire (travailleurs non réguliers inclus) des petites entreprises pour les cotisations à l'assurance-chômage et au régime national de retraite.**
- Offrir davantage de services de formation et d'orientation professionnelle aux travailleurs non réguliers, afin d'améliorer leur employabilité et de faciliter leur transition vers l'emploi régulier.
  - ❖ **Depuis 2012, les travailleurs non réguliers qui, de leur propre initiative, suivent une formation peuvent bénéficier d'une indemnité de l'État couvrant leurs frais de subsistance.**
- Modifier la loi de 2007 sur les travailleurs non réguliers, qui accroît l'instabilité de l'emploi et aboutit à une concentration des travailleurs non réguliers dans les formes d'emploi les plus fragiles, en allongeant la limite de durée des contrats à durée déterminée.
  - ❖ **Aucune mesure n'a été prise.**
- Assouplir la réglementation relative aux travailleurs temporaires en remplaçant le système de liste positive par un système de liste négative.
  - ❖ **La feuille de route pour un taux d'emploi de 70 % et le Plan triennal pour l'innovation économique comportent des mesures pour accroître le recours aux travailleurs des agences d'intérim en autorisant leur emploi dans l'agriculture et la pêche villageoises et en permettant aux travailleurs de 55 ans et plus et aux professionnels à hauts revenus de passer par des agences d'intérim.**

### **Réformer le système éducatif pour favoriser l'égalité**

- Améliorer l'accès des enfants issus de milieux défavorisés à des services d'EAJE de qualité, en augmentant les subventions accordées aux familles modestes pour couvrir les frais de scolarité.
  - ❖ **En mars 2013, le gouvernement a instauré une allocation universelle pour la garde des enfants, à laquelle peuvent prétendre tous les parents ayant des enfants de 5 ans et moins, indépendamment de leur situation financière. Le programme harmonisé pour les maternelles et les centres de garde a été étendu aux 4-5 ans.**
- Accroître les capacités des maternelles publiques en les intégrant aux écoles primaires.
  - ❖ **En avril 2013, 74.2 % des écoles primaires comprenaient une section maternelle.**

- Réformer le système d'admission à l'université de manière à réduire l'importance du college scholastic ability test ou CSAT et, partant, à limiter le rôle des *hagwons*.
  - ❖ **Ce système, fondé sur le dossier scolaire, est actuellement renforcé par une meilleure formation des responsables des admissions à l'université.**
- Limiter le recours aux cours de soutien privés, y compris aux *hagwons*, en améliorant la qualité et la diversité des établissements secondaires et en renforçant la formation et l'orientation professionnelles.
  - ❖ **Un projet pilote permettant aux élèves du premier cycle du secondaire de suivre gratuitement un semestre axé sur le développement des compétences via une première expérience du monde de l'entreprise a été lancé en 2013 et sera étendu à tous les établissements du deuxième cycle du secondaire à compter de 2016.**
- Optimiser l'accès aux programmes de soutien extrascolaires en développant les systèmes d'enseignement par Internet et par la télévision, ainsi qu'en renforçant les programmes de cours offerts par les établissements scolaires après la classe.
  - ❖ **L'État soutient l'utilisation des TIC à l'école dans les zones rurales afin d'améliorer l'accès à l'enseignement à distance. La participation aux programmes de soutien après l'école augmente.**
- Développer le système de prêts étudiants en mettant en place un nouveau programme de prêts dont le remboursement est subordonné aux revenus futurs.
  - ❖ **Le taux d'intérêt sur les prêts a été ramené de 3.9 % à 2.9 % en 2013 et davantage de prêts ont été consentis pour couvrir les dépenses courantes.**

## Bilan des réformes structurelles : concrétiser le projet d'une croissance verte et sobre en carbone

### Atténuation du changement climatique

- Faire approuver définitivement par l'Assemblée nationale le projet de loi portant création d'un système d'échange de permis d'émission, de préférence avant la fin de la législature, en mai 2012.
  - ❖ **Le projet de loi a été approuvé en mai 2012.**
- Annoncer un calendrier d'arrêt de l'attribution des permis sur la base des émissions antérieures et développer leur attribution par voie d'enchères.
  - ❖ **La part des permis attribués gratuitement passera de 100 % au cours de la période 2015-17 à 97 % de 2018 à 2020, puis à moins de 90 % durant la période 2021-25 et au-delà.**
- Autoriser la mise en réserve et l'emprunt de permis pour réduire la volatilité des prix.
  - ❖ **Les entreprises peuvent reporter et emprunter des permis à l'intérieur des périodes d'engagement (2015-17, 2018-20 et 2021-25).**
- Instaurer une taxe carbone pour réduire les émissions dans les secteurs non couverts par le système d'échange de permis d'émission.
  - ❖ **Aucune mesure n'a été prise.**
- Réformer le système de tarification de l'électricité en relevant les prix de façon qu'ils reflètent les coûts unitaires dans chaque secteur, et en substituant à la structure tarifaire

par secteur des prix modulés en fonction de la tension afin de refléter concrètement les coûts de production.

- ❖ **Les prix de l'électricité ont été relevés à trois reprises depuis 2012, et la structure tarifaire relative de l'électricité par rapport aux autres sources d'énergie a été améliorée. Les subventions croisées entre secteurs ont été réduites grâce au relèvement des tarifs industriels et à leur calcul en fonction de la tension et de la période de consommation.**
- Cesser d'affecter le produit des taxes environnementales aux infrastructures de transport, en particulier à la construction de routes.
  - ❖ **Aucune mesure n'a été prise.**
- Surveiller le marché des énergies renouvelables pour prévenir un recours excessif à des énergies renouvelables dont la qualité laisse à désirer, tout en promouvant des contrats à long terme pour stabiliser les prix.
  - ❖ **Le coefficient de pondération appliqué à chaque filière renouvelable est réévalué tous les trois ans, et une partie de la proportion obligatoire d'électricité d'origine renouvelable doit être produite dans le cadre de contrats à long terme.**
- Supprimer progressivement le système de gestion des objectifs une fois mis en place le système d'échange de permis d'émission et la taxe carbone.
  - ❖ **Les entités non visées par le système d'échange de permis d'émission (qui représentent environ un tiers des émissions de GES) resteront soumises au système de gestion des objectifs.**

#### **Créer de nouveaux moteurs de croissance**

- Utiliser efficacement les dépenses de grande ampleur prévues au titre du plan quinquennal pour promouvoir l'innovation et les investissements verts qui seront la clé d'une croissance durable et créeront de nouvelles opportunités économiques.
  - ❖ **La Corée a comblé son retard en matière de technologies vertes par rapport aux économies avancées et a développé le secteur des énergies renouvelables.**
- Mettre davantage l'accent sur la recherche fondamentale tournée vers les technologies vertes dans les établissements publics de recherche, en privilégiant des approches technologiquement neutres, et susciter une participation accrue des milieux industriels et universitaires.
  - ❖ **Entre 2009 et 2013, le budget de l'État dédié à la R&D dans les technologies vertes a augmenté de 5 % par an, tandis que la part de la recherche fondamentale dans le total de la R-D en faveur des technologies vertes a fortement progressé.**
- Encourager une coopération plus étroite entre les établissements publics de recherche, les universités et les entreprises en facilitant la réalisation de projets conjoints, en améliorant la mobilité des chercheurs et en élargissant l'accès aux travaux de recherche des établissements publics.
  - ❖ **Les investissements de l'État dans les recherches sur les technologies vertes réalisées en collaboration par les universités et par les entreprises représentaient 37 % du montant total des investissements publics dans la R&D sur les technologies vertes en 2012.**



- Apporter les fonds nécessaires aux entreprises vertes par le biais des entreprises privées et des systèmes existants obéissant aux règles du marché, au lieu de les octroyer directement par des entités publiques.
  - ❖ **Les établissements financiers publics appuient les activités des entreprises vertes en ayant recours à des dispositifs tels que la rétrocession de prêts et les fonds d'investissements indirects via des établissements financiers privés.**
- Continuer de favoriser le financement vert des entreprises, tout en veillant à appliquer des critères de certification rigoureux et à limiter le risque intrinsèque de sélection.
  - ❖ **Les normes d'écocertification sont modifiées par des experts du secteur privé chaque année. Les fonds sont distribués aussi équitablement que possible aux technologies/industries prometteuses dans une optique de gestion des risques.**
- Assouplir le marché du travail et développer les systèmes de formation efficaces répondant aux besoins en qualifications associés à la croissance verte.
  - ❖ **En septembre 2012, 24 métiers dans des secteurs de services respectueux de l'environnement et à haute valeur ajoutée ont été ajoutés aux programmes de formation professionnelle pour les secteurs d'activité essentiels et stratégiques.**

### **Améliorer la qualité de vie grâce à un environnement plus sain**

- Réduire régulièrement les plafonds d'émission globaux dans le cadre du système de plafonnement et d'échange pour améliorer la qualité de l'air, et passer de l'attribution des permis sur la base des émissions antérieures à un système de vente aux enchères pour améliorer l'efficacité.
  - ❖ **Un système d'échange de quotas d'émission visant la pollution atmosphérique totale est en préparation pour 2016 dans la zone métropolitaine de Séoul. Les permis seront gratuits jusqu'à concurrence d'un niveau de base, mais les entreprises devront payer au titre des émissions qui dépassent ce niveau.**
- Améliorer l'accessibilité et la commodité des transports publics, promouvoir l'usage du vélo et durcir les normes de consommation moyenne de carburant des véhicules afin de faire baisser la pollution, notamment dans la région de la capitale, en attendant la mise en place d'un prix du carbone.
  - ❖ **Le gouvernement prépare en 2014 une norme plus rigoureuse d'évaluation de la consommation moyenne de carburant.**



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Korea 2014**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-kor-2014-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2014-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2016), « Progrès des réformes structurelles », dans *OECD Economic Surveys: Korea 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-kor-2014-4-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2014-4-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).